



6 janvier 2021

272

> Développeurs de logiciels - Pharmacie

## Liste des médicaments du 3 février 2021

Le contenu proposé à la *Liste des médicaments*, dont l'entrée en vigueur est prévue le 3 février 2021, n'a pas encore reçu toutes les approbations gouvernementales requises. En conséquence, il peut encore être modifié et ne peut faire l'objet de diffusion.

Pour vous permettre d'effectuer les modifications nécessaires aux logiciels de facturation, le fichier de la liste proposée est disponible dès maintenant sous le sceau de la confidentialité. Les données de ce fichier ne doivent être communiquées qu'aux membres de votre personnel dont les responsabilités le justifient, et ce, jusqu'à la réception des autorisations officielles.

Vous trouverez le fichier reflétant les changements à la Liste des médicaments dans nos services en ligne.

L'environnement d'essais, y compris la *Liste des médicaments* du 3 février 2021, est disponible dès maintenant. La date simulée du système est le 8 mars 2021.

De plus, sous réserve de la signature du ministre, nous vous informons qu'à compter du 3 février 2021 le grossiste en médicaments Acre Distribution Inc. sera ajouté à la liste des grossistes en médicaments reconnus par le ministre. La marge bénéficiaire de ce grossiste est de 6,5 %.

Code de grossiste : U

Message retourné: Message 5A: Source d'approvisionnement \* en erreur pour le DIN \*\*\*\*\*\*\*

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec madame Marie-France Beaulieu au 418 682-5122, poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires